

MINISTRE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



Direction de la Réglementation Touristique



Sous l'autorité du Directeur de la Réglementation touristique, la Direction de la Réglementation touristique est chargée :

- ◆ de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de réglementation touristique;
- ◆ de participer à la conception des textes législatifs et réglementaires relatifs aux activités et professions touristiques, en rapport avec la cellule des affaires juridiques ;
- ◆ de coordonner la confection et la mise à jour régulière du recueil des textes relatifs aux activités du Département ;
- ◆ de mettre en place des référentiels et outils normatifs spécifiques au secteur du Tourisme et de l'Hôtellerie ;
- ◆ de contribuer à la promotion d'une concurrence saine favorable à la protection du consommateur et au développement du secteur ;

- ◆ de coordonner et mettre en œuvre les opérations d'homologation, de classement, d'inspections et de contrôle des entreprises et professions touristiques ;
- ◆ d'instruire les dossiers de demande d'agrément pour la réalisation des projets touristiques;
- ◆ d'instruire les dossiers de demandes d'autorisations nécessaires à l'exercice des activités et professions touristiques ;
- ◆ de tenir à jour les statistiques sur les entreprises et professions touristiques ;
- ◆ de coordonner les activités de contrôle technique réglementaire des établissements privés de formation hôtelière et touristique.

L'organisation interne de la DRT se présente ainsi qu'il suit :

- ❖ Le Directeur de la Réglementation touristique **DRT** ;
 - le Secrétariat particulier **SP** ;
 - le Bureau administratif et financier **BAF** ;
 - le Bureau de la communication et des relations publiques **BCRP** ;
 - le Bureau des statistiques et du suivi évaluation **BSSE** ;
- ❖ La Division de l'Encadrement et de la réglementation **DER**
- ❖ La Division de la Qualité et du Contrôle **DQC**

À noter qu'il existe différents bureaux qui sont directement rattachés au Directeur de la Réglementation touristique: **SP ; BAF ; BCRP ; BSSE**, et d'autres aux Divisions:...

Division de l'Encadrement et de la Réglementation comprend:

- Le Bureau des activités et professions hôtelières et touristiques **BAPHT**;
- Le Bureau de l'encadrement **BE**.

La Division de la Qualité et du Contrôle comprend :

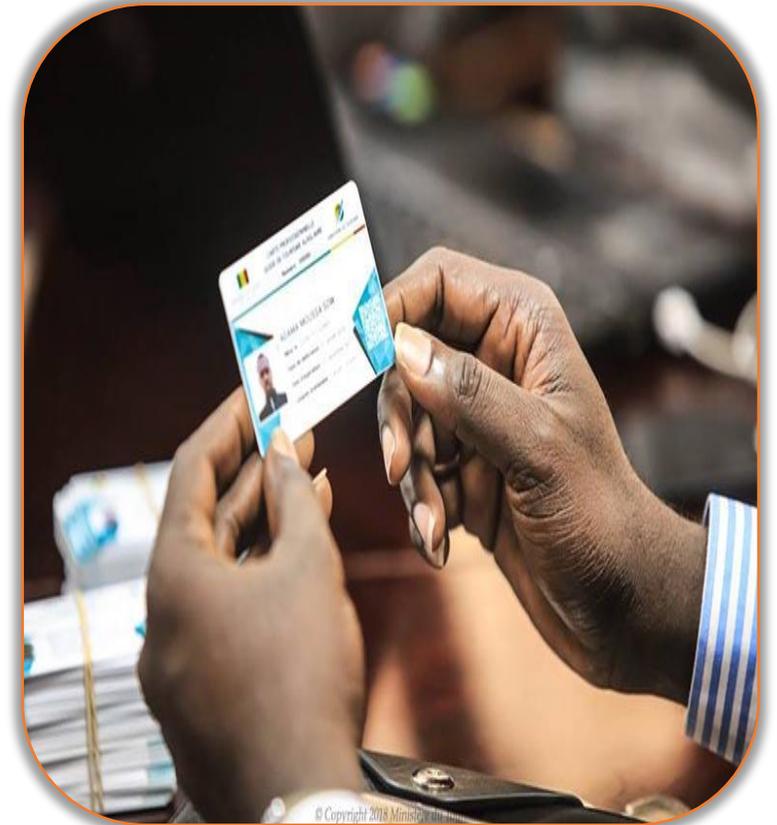
- Le Bureau du contrôle **BC**;
- Le Bureau de la Qualité **BQ**.

IV. Services aux usagers

Établissements d'hébergement touristiques

Agence de voyage de tourisme et de transport touristique

Carte professionnelle de guide touristique



Demandes pour les établissements d'hébergement touristiques



- 1. Demande d'Agrément**
- 2. Demande d'Autorisation à l'exploitation**
- 3. Demande de classement (provisoire et définitive)**
- 4. Régularisation des établissements d'hébergement touristique**
- 5. Demande de conformité**
- 6. Demande de Mutation**
- 7. Demande de changement de gérant**
- 8. Demande de changement de Dénomination**
- 9. Demande de changement d'Adresse**

Fiche d'exploitation de dossier Hébergement

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

LISTE DES PIECES CONSTITUTIVES POUR AGREMENT	OUI	NON	OBSERVATIONS
1. Une demande d'agrément adressée au Ministre chargé du Tourisme indiquant : <ul style="list-style-type: none"> • l'enseigne, l'adresse, E-mail, Numéro de téléphone et la localisation exacte de l'établissement ; • les noms, prénoms et adresse du propriétaire du fonds de commerce ; • les noms, prénoms et adresse de l'exploitant ou du responsable de l'établissement ; • la forme juridique de l'établissement 			
2. NINEA et RCCM mentionnant l'activité d'hébergement touristique			
3. Une demande de classement provisoire si l'établissement dispose de plus de dix (10) chambres et (plus)			
4. Un budget prévisionnel d'exploitation sur trois (03) ans			
5. Des plans architecturaux certifiés par un architecte DLPG (diplômé par le Gouvernement) ou les services compétents de l'urbanisme			



Fiche d'exploitation de dossier Hébergement

Pour une Entreprise Individuelle :

- 6. Une copie légalisée de la carte nationale d'identité du promoteur ;
- 7. Le Curriculum Vitae du promoteur
- 8. L'extrait de casier judiciaire du promoteur datant de moins de trois (03) mois

Pour les Sociétés /GIE :

- 9. Une copie légalisée des statuts de la société ou du GIE mentionnant l'activité d'hébergement Touristique.



Fiche d'exploitation de dossier Hébergement



LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES POUR AUTORISATION	OUI	NON	OBSERVATIONS
1. Une demande d'autorisation à l'exploitation adressée au Ministre chargé du Tourisme précisant l'adresse exacte de l'établissement d'hébergement touristique			
2. Une police d'assurance multirisque professionnelle d'une durée d'un an			
3. Une copie légalisée de la carte nationale d'identité du gérant désigné			
4. Un extrait du casier judiciaire du gérant désigné			

N.B : le dossier est complété par un rapport de visite technique effectuée au niveau des locaux abritant l'établissement.

Agence de voyage de tourisme et de transport touristique



Agence de voyage de tourisme et de transport touristique

1. **Demande de Licence**
2. **Demande de mainlevée**
3. **Changement de gérance**
4. **Ouverture de succursale**
5. **Changement de statut**



Agence de voyage de tourisme et transport touristique

✓ Licence d'agence de voyage :

1. Une demande adressée au Ministre chargé du Tourisme ;
2. Une copie légalisée du certificat de nationalité du gérant ;
3. Une carte de résident du gérant délivrée par la police centrale (pour les étrangers) ;
4. Un extrait du casier judiciaire du gérant datant de moins de 3 mois ;
5. Une copie du bail ou titre de propriété enregistré aux impôts et domaines;
6. Un récépissé de versement de la caution touristique de **5 000 000 FCFA** (déposée au niveau de la Caisse de Dépôt et de Consignation) ;
7. Une liste du personnel accompagnée de CV avec 01 employé diplômé en tourisme ou ayant acquis une expérience d'au moins 4 ans dans une agence de voyage ;
8. Souscription à une police d'assurance responsabilité civile d'une durée d'un an ;
9. Une copie du registre de commerce mentionnant l'activité d'agence de voyage ;
10. Une copie légalisée des statuts de la société avec désignation du gérant.

N.B : le dossier est complété par un rapport d'enquête de moralité menée sur la personne du gérant ainsi qu'un rapport de visite technique effectuée au niveau des locaux abritant l'agence.



CARTE GUIDE TOURISTIQUE



3. Demande de carte professionnelle guide touristique

- 1. Demande de carte professionnelle de guide touristique**
- 2. Demande de renouvellement**
- 3. Demande de Titularisation**
- 4. Demande de duplicata**



Demande de carte de guide professionnel du tourisme

✓ Carte de guide de tourisme :

1. Une demande adressée au ministre chargé du tourisme ;
2. Une copie légalisée du certificat de nationalité ou de la CNI ;
3. Un certificat de visite et contre-visite ;
4. Un extrait du casier judiciaire N°3 ;
5. Une copie légalisée de la licence, du BTS tourisme ou de tous autres diplômes admis en équivalence (pour les guides titulaires) ;
6. 04 photos d'identité ;
7. Un timbre fiscal de **5000 FCFA** ;
8. Une copie légalisée du BFEM ou du diplôme équivalent (pour les guides auxiliaires) ;

NB: Le candidat subira un test devant la Commission Consultative de Sélection des guides de tourisme.



V. Statistiques de la DRT



LES RÉCEPTIFS TOURISTIQUES

Types d'hébergement	Régions														
	DAKAR	Diourbe I	Fatick	Kaffrine	Kaolack	Kédougou	Kolda	Louga	Matam	Saint- Louis	Sédhio u	Tambac ounda	Thiès	Ziguinch or	Total
Auberge	88	2	22	3	19	8	3	6	2	33	3	3	69	67	318
Campement	10	2	57	2	2	23	11	5	0	14	2	29	14	47	204
Hôtel	154	2	25	2	5	14	8	6	6	31	2	20	82	42	385
Résidence	260	4	8	1	4	1	1	1	2	10	2	4	397	31	434
Total	472	10	112	8	30	46	23	18	10	88	9	56	411	187	1480

LES RÉCEPTIFS TOURISTIQUES PAR CATEGORIE

CATÉGORIE	DAKAR	DIOURBEL	FATICK	KAFFRINE	KAOLACK	KÉDOUGOU	KOLDA	LOUGA	MATAM	SAINT-LOUIS	SÉDHIOU	TAMBA COUNDA	THIÈS	ZIGUIN CHOR	Total
1*	16		9		2		3	2	1	7			12	9	61
2*	17		3	1	2			1	1	11	2	1	14	3	56
3*	28		3		0		1			4			7	7	50
4*	8		1		1								6	2	18
5*	5		0										3		8
NC	398	10	96	7	25	46	19	15	8	66	7	55	369	166	1232
Total	472	10	112	8	30	46	23	18	10	88	9	56	411	187	1480

LES RÉCEPTIFS TOURISTIQUES PAR PÔLE

POLES TOURISTIQUES	RÉGIONS	NOMBRE DE CHAMBRES	NOMBRE DE LITS
Dakar	DAKAR	8974	18521
Pole Thiès - Diourbel	THIES	5614	11015
	DIOURBEL	176	343
	TOTAL PÔLE	5790	11724
Pole Nord	SAINT-LOUIS	1237	2448
	LOUGA	274	513
	MATAM	233	455
	TOTAL PÔLE	1744	3416
Pole Sine Saloum	FATICK	1615	3498
	KAOLACK	474	908
	KAFFRINE	121	246
	TOTAL PÔLE	2210	4652
Pole Senegal Oriental	TAMBACOUNDA	821	1638
	KEDOUGOU	527	1088
	TOTAL POLE	1348	2726
Pole Casamance	ZIGUINCHOR	2707	5119
	KOLDA	351	698
	SEDHIOU	89	173
	TOTAL PÔLE	3147	5990
TOTAL		23213	47029

Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
 Direction de la Réglementation touristique
 Novembre 2024

NOMBRE DE LITS PAR RÉGION

Régions	Lits	Chambres
Dakar	18001	8714
Diourbel	343	175
Fatick	3498	1615
Kaffrine	246	121
Kaolack	908	474
Kédougou	1088	527
Kolda	698	351
Louga	513	274
Matam	455	233
Saint-Louis	2448	1237
Sédhiou	173	89
Tambacounda	1638	821
Thiès	11015	5431
Ziguinchor	5119	2707
Total	46143	22770

Nationalité des Promoteurs

Nationalité	Nombre
Américaine	1
Belge	27
Béninoise	2
Bissau Guinéenne	3
Camerounaise	5
Chinoise	5
Coréenne	1
Danois	1
Espagnole	3
Française	280
Gambienne	1
Indienne	2
Italienne	8

Libanaise	9
Maliennne	5
Marocaine	1
Nigérienne	2
Sénégalaise	1098
Suisse	7
Togolaise	1
Tunisienne	4
Turc	2
Vietnamienne	1
Portugais	1
Andorrane	1
Ivoirienne	1
Allemande	2
Hollandaise	1
Total général	1480

NOMBRE D'AGENCES DE VOYAGES PAR PÔLE

Pôle Dakar	416
Pôle Thiès-Diourbel	63
Pôle Sine-Saloum	02
Pôle Nord	08
Pôle Casamance	06
Pôle Sénégal Oriental	02
TOTAL	497

*Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
Direction de la Réglementation touristique
Novembre 2024*

NOMBRE DE GUIDES

Guides Titulaire	Guides Auxiliaire
61	404
Total	465

*Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
Direction de la Réglementation touristique
Novembre 2024*